

J'aimerais m'unir aux autres députés pour qu'on puisse dire que la Chambre des communes a conservé son prestige et a bien voulu donner l'exemple au peuple canadien, afin que l'on sache que dans une impasse la négociation est toujours préférable à l'attaque.

[Traduction]

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, en premier lieu je voudrais dire que je me réjouis du revirement d'attitude chez le député de Winnipeg-Nord-Centre.

L'hon. M. Hees: Le voilà qui recommence.

M. McGrath: Il s'y prend mal.

L'hon. M. Macdonald: Je suis heureux de l'entendre dire qu'il est prêt à discuter. J'aurais aimé être prévenu de son intention de présenter la motion mais je ne tiendrai pas compte de cela.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je n'ai pas bougé d'ici depuis trois semaines.

L'hon. M. Macdonald: Le député était probablement libre ce matin et il aurait pu me consulter au sujet de la motion; mais j'oublie cela. Je remarque que le député reconnaît que sa participation au débat et celle des autres députés de l'opposition a été de l'obstruction systématique, un exercice inutile et futile. Ils l'admettent.

J'aimerais savoir ce que le député a à dire. J'ai siégé au comité avec lui depuis la Noël. Il a adopté une position que je respecte et qu'il maintient mais il connaît la mienne. Comme je voudrais bien arriver à un rapprochement je suis disposé à avoir un entretien avec lui. Je vois que le leader de l'opposition n'est pas ici mais je suis prêt à un entretien avec le porte-parole de son parti et celui du parti créditiste de même qu'avec l'honorable député. En somme, je pense que probablement cela sera une initiative utile. Cela ne servira à rien de continuer à écouter les orateurs de l'autre côté. Par conséquent, nous approuverons la motion.

M. l'Orateur: La Chambre censure-t-elle à adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion présentée par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) est adoptée.)

[M. Fortin.]

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

DÉPÔT DE L'ÉCHELLE DES PRIX POUR LES JOURS PRÉCIS EN MARS ET JUILLET 1969

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je voudrais déposer, en vertu de l'article 41(2) du Règlement, des exemplaires en anglais et en français de l'échelle des prix de la Commission canadienne du blé pour des jours précis en mars et en juillet 1969, comme il avait été entendu.

QUESTIONS ORALES

L'AGRICULTURE

LES INSTANCES DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'AGRICULTURE AU SUJET DE L'AIDE AUX CULTIVATEURS DE L'OUEST

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au premier ministre suppléant si lui ou ses collègues ont retrouvé le télégramme du 15 juillet envoyé par la Fédération canadienne de l'agriculture. Si oui, quelle a été la réponse du gouvernement aux demandes pressantes formulées dans ce télégramme? Du même coup, le ministre peut-il nous dire si on lui a signalé la déclaration publique que le président de la Fédération a faite hier où il suppose que les recommandations du 28 mai de la Fédération ont été rejetées, étant donné qu'elles sont restées sans réponse. Le ministre est-il d'accord avec cette supposition?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, toute la question de la politique agricole fait actuellement l'objet, inutile de le préciser, d'un examen minutieux de la part du gouvernement. C'est un problème d'une extrême complexité, comme le sait sans doute le député, et je n'ai pas à rougir de dire que la question est encore à l'étude.

L'hon. M. Stanfield: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le gouvernement canadien s'estime-t-il obligé moralement à faire le nécessaire pour que les cultivateurs reçoivent l'équivalent du prix minimum qu'ils auraient touché en vertu de l'arrangement international sur les céréales. Sauf erreur, le gouvernement a souscrit à cet accord.

L'hon. M. Sharp: Non, monsieur l'Orateur. C'est un accord international que nous avons vigoureusement appuyé. Nous avons toutes les raisons d'espérer qu'il se révélerait satisfaisant. Bien entendu, si d'autres pays ne se conforment pas à l'accord et que nous devons